

villes. Comme l'a signalé l'honorable député, il est bon de recourir aux avis des plus grands spécialistes en la matière. A mon sens, l'expérience acquise par un architecte et un urbaniste compétent au cours de nombreuses années de travail consacré à l'étude du plan des autres capitales et villes, peut nous être d'un précieux secours. Il n'y a pas de ville au monde où l'on n'ait commis quelque bourde. Je crois qu'il est sage de recourir aux avis d'une personne qui a étudié les conditions ailleurs, sait quelles erreurs il faut éviter et est en mesure de proposer un programme d'ensemble que nous pourrions mettre en œuvre dans la zone fédérale, tout en nous inspirant d'un esprit véritablement canadien. N'habituant Ottawa que depuis quelques années, je ne peux parler avec autorité; cependant, je crois qu'on a commis une erreur dans une certaine mesure en permettant la construction du présent terminus ferroviaire. Il me semble qu'il aurait été plus avisé et plus utile de trouver un moyen d'amener le chemin de fer dans la ville tout en tenant compte de l'aménagement futur de la capitale. Je n'exprime pas là une opinion bien arrêtée, mais d'aucuns sont d'avis qu'une erreur a été commise à cet égard.

Des architectes et des dessinateurs canadiens travaillent au pays, sous la direction de M. Greber, à la préparation des travaux. Il en résultera un plan, non seulement en vue des réalisations immédiates, mais tenant compte, d'après l'expérience acquise, des besoins futurs d'une capitale nationale qui sera peut-être un jour deux ou trois fois,—peut-être davantage,—plus grande que la présente ville d'Ottawa.

M. REID: D'après le rapport soumis par le comité, le Gouvernement était autorisé à demander à la Commission du district fédéral de convoquer une réunion des représentants des sociétés de chemin de fer en vue de la construction d'une nouvelle gare et de l'enlèvement de leurs voies ferrées. Je me demande si usage a été fait de cette autorisation.

Le très hon. M. ST-LAURENT: La question est actuellement à l'étude et j'allais justement exposer au comité les mesures prises en ce sens. En décembre dernier, on a discuté cette question à fond et pris une décision provisoire. On a alors constitué trois comités portant les désignations suivantes: comité national d'étude, comité des jardins publics et comité des chemins de fer. Sauf erreur, on a autorisé la formation du comité d'étude, qui doit compter dix-sept membres, y compris les maires d'Ottawa et de Hull; la commission du district fédéral était censée désigner les autres membres, qui ne devaient pas nécessairement être choisis dans son sein. Ce comité exprimerait son avis au sujet de l'opportunité d'accepter ou de rejeter le plan

[Le très hon. M. St-Laurent.]

d'ensemble à titre de base des travaux futurs. Certains des membres devront être très versés dans la science et la pratique de l'urbanisme et, en raison de la nécessité de réunions d'Ottawa, de Montréal et de Toronto. La commission du district fédéral les désignera, en conformité du décret du conseil C.P. 5634 du 16 août 1945. Comme je l'ai dit, deux de ces personnages seront les maires d'Ottawa et de Hull. Les membres de comité serviront à titre bénévole et ne recevront que le remboursement des dépenses personnelles raisonnablement encourues pour se rendre aux réunions. J'ajoute qu'au début tout le travail accompli par la commission d'embellissement d'Ottawa, ou la commission du district fédéral, se faisait sans aucune rémunération, à titre volontaire et absolument bénévole, par les soins de personnes imbuées de civisme.

M. BOUCHER: Un travail pour le plaisir de la chose.

Le très hon. M. ST-LAURENT: Oui, en vue de pourvoir aux besoins des générations futures de Canadiens. Le comité national d'étude aura comme principale fonction de se réunir aussi souvent qu'il le faudra pour élaborer les grandes lignes du programme d'application générale dans le district fédéral. M. Greber remplira les fonctions de conseiller, fonctions que l'honorable député d'Eglinton a approuvées hier soir, sauf erreur. La commission du district fédéral se charge des travaux même, exécutés par un personnel de treize membres, parmi lesquels on compte des architectes, des dessinateurs, etc., travaillant sous la direction générale de M. Greber. Ce comité national d'études fera rapport au Gouvernement par l'intermédiaire de la commission et conseillera cette dernière quant à l'exécution éventuelle et graduelle du programme général au fur et à mesure que les circonstances sembleront rendre opportun d'entreprendre la tâche.

Le second comité, que n'a pas encore régulièrement constitué un règlement de la Commission du district fédéral mais qui est à l'étude, ne pourrait pas fonctionner de façon efficace, croit-on, avant qu'on dispose du plan général. Ce comité des parcs se composerait de cinq membres choisis par la Commission du district fédéral dans la région de la capitale fédérale, de personnes qui ont, en particulier, témoigné un vif intérêt envers la création et l'aménagement du parc de la Gatineau. Ses principales fonctions consisteront à formuler des conseils relativement à la direction du parc de la Gatineau et des autres zones de parcs. Il se prononcera aussi sur les améliorations à leur apporter pour assurer l'utilisation maximum de ces lieux par le public.